



Obtenir mon extrait d'immatriculation au Répertoire des Métiers

Référence : 0.0

Thématique : Formalité administrative

Notre service

L'extrait d'immatriculation* est la preuve de l'inscription de votre entreprise individuelle ou de votre société auprès du Répertoire des Métiers de PACA. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat est le seul organisme officiel habilité à délivrer cet extrait.

Comment faire pour obtenir un extrait d'inscription au Répertoire des Métiers (RM) ?

pour les entreprises immatriculées au RM

1. Commander directement en ligne ce document en cliquant sur le bouton en bas de page "**Réservez directement en ligne**"
2. Ce document sera accessible d'ici quelques minutes dans ► votre **Espace documentaire** (vous allez recevoir un mail d'alerte de dépôt, vérifier votre messagerie)

pour tout autre public voulant vérifier ou prouver l'existence d'une entreprise immatriculée au RM

Contactez la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de votre département ► "être rappelé pour en savoir plus".

Public

Tout public voulant vérifier ou prouver l'existence d'une entreprise

Tarif

Prise en charge totale par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de PACA

►*Un extrait d'immatriculation est souvent assimilé à un KBIS. Attention si la demande est expressément un KBIS, seul le Greffe du Tribunal de Commerce peut vous en fournir un (assurez-vous d'être effectivement inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) [en cliquant ici](#)).

Délivré par:

- CMAR PACA / Vaucluse (84) :
- CMAR PACA / Var (83) :
- CMAR PACA / Hautes-Alpes (05) :
- CMAR PACA / Bouches-du-Rhône (13) :
- CMAR PACA / Alpes-Maritimes (06) :
- CMAR PACA / Alpes-de-Haute-Provence (04) :

Tarifs:

- Dirigeant(e)s - gratuit